

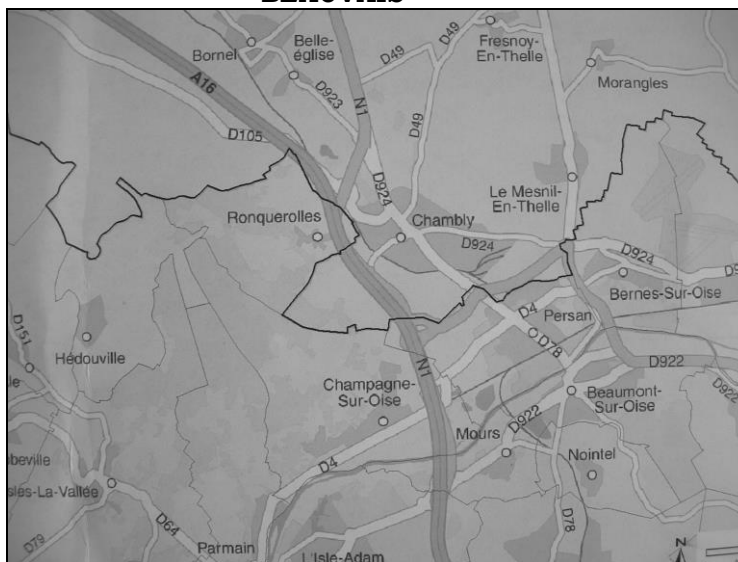


# RONQUEROLLES (95)

## Le COMITE DES FETES organise sa 38<sup>ème</sup> BROCANTE DIMANCHE 3 juin 2018

Amoureux d'objets anciens, brocanteur professionnel ou particulier, venez « chiner » et passer une agréable journée dans un village du Parc Naturel du Vexin situé en bordure de forêt dans un cadre verdoyant. Le Comité des Fêtes vous y attend à l'occasion de sa 38<sup>ème</sup> brocante. La brocante se situe route de Renouval sur un espace plat et qui permet davantage le regroupement des stands.

### BEAUVAIS



### PARIS

Renseignements par mail : [mairie@ronquerolles95.fr](mailto:mairie@ronquerolles95.fr)  
Ou sur le Site web : [ronquerolles95.fr](http://ronquerolles95.fr)

**INSCRIVEZ-VOUS VITE !!! début des inscriptions le 2 mai 2018 par courrier  
ou aux permanences en mairie les vendredis 04 mai, 11 mai, 18 mai, 25 mai et 1 juin  
de 16h à 18h30**

### DECLARATION

Je soussigné(e).....né(e)le.....à.....

Demeurant à .....

CNI ou PASSEPORT N°.....délivré le.....par.....

Demande l'autorisation d'exposer à la Foire à la Brocante du 3 juin 2018 à Ronquerolles -95- et déclare sur l'honneur que cette vente est occasionnelle et ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales en application des articles 1<sup>er</sup> et 612 du Code du Commerce. De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce) – de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 Code Pénal) **Vente d'animaux interdite.**

**LISTE DES OBJETS A VENDRE (à remplir obligatoirement)**

.....  
.....

Date et signature

### **RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DES FOIRES A LA BROCANTE**

*Nous vous rappelons que les exposants doivent se conformer aux règles d'usage dans leur profession, respecter la législation ainsi que la réglementation du commerce, des prix et des services fiscaux. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de la réglementation. Nous attirons votre attention sur le fait que le qualificatif « particulier » s'applique uniquement au vendeur occasionnel toléré à titre exceptionnel sur les marchés de brocante et muni, à cet effet, d'une autorisation individuelle non renouvelable.*

Longueur du stand sans véhicule : (AVEC MINIMUM 4M) ..... m x 2 €50 le M = ..... €- réglé par chèque numéro   
.....  
réglé en espèces

Longueur du stand avec véhicule (nbre limité): (AVEC MINIMUM 4M) ... m x 6 € le M = ..... €- réglé par chèque numéro   
réglé en espèces

**aucun remboursement de place ne sera fait en cas d'annulation**

Etes-vous :  PARTICULIER  PROFESSIONNEL N° IMMATRICULATION VEHICULE .....

- Particulier joindre photocopie **pièce d'identité recto-verso**
- Professionnel joindre photocopie **carte professionnelle ou extrait Kbis**

Bulletin à retourner **avant le 1 juin 2018**

Mairie de Ronquerolles  
Comité des Fêtes  
76 Grande Rue  
95340 - RONQUEROLLES

☎ 01.34.70.50.88

courriel : mairie@ronquerolles95.fr

**NB : Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception de ce bulletin, accompagné IMPERATIVEMENT des pièces justificatives d'une enveloppe timbrée et d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC**

**TARIFS** : « SANS VEHICULE » 2€50 le mètre linéaire (AVEC MINIMUM 4M)  
« AVEC VEHICULE » 6€ le mètre linéaire (AVEC MINIMUM 4M)  
« STAND DE RESTAURATION » 150€ LE METRE LINEAIRE AVEC UN MINIMUM DE 4 METRES

- **INSCRIPTION A PARTIR DU 02 MAI 2018 PAR COURRIER**
- **PERMANENCES POUR INSCRIPTIONS EN MAIRIE LES VENDREDI DE 16H A 18H 30**
- **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1 juin 2018**

Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions. Ne tardez pas à nous envoyer votre bulletin d'inscription ! (L'autorisation délivrée par la Mairie avec votre numéro d'emplacement vous sera envoyée dès réception de votre courrier)

➤ **REGLEMENT : Chaque exposant s'engage à respecter les règles suivantes, à savoir :**

- être muni de votre autorisation de vente indiquant votre numéro d'emplacement
- arriver entre 5 h 30 et 8 h,
- décharger son véhicule rapidement et le garer sur le parking prévu en respectant le sens.
- occuper exclusivement l'emplacement réservé,
- laisser les organisateurs réaffecter les emplacements inoccupés après 8 h 30,
- aucun départ avant 17 h sauf accord des organisateurs.
- ne pas exposer d'objets ou exercer une activité non compatible avec la manifestation sans accord préalable des organisateurs,
- respecter l'environnement de la commune.
- **IL EST INTERDIT DE FAIRE UN BARBECUE SUR L'EMPLACEMENT**

- ✓ *Sur place buvette/restauration assurée par le COMITE DES FETES.*
- ✓ *Sanitaires*
- ✓ *Parking exposants et Parking visiteurs*

LIEU DE LA BROCANTE  
ROUTE DE RENOUAL

